

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Ce que coûtera la prochaine guerre

Quand on parle de la guerre, ce qu'on aperçoit tout d'abord, c'est le choc des armées et les morts qui jonchent le champ de bataille. Le côté humanitaire prime le côté financier. On a déjà établi il y a trois ou quatre ans, que si la guerre éclatait — à quelque moment que ce soit, — les nouveaux projectiles feraient un tel nombre de victimes, qu'il serait matériellement impossible de soigner tous les blessés. On sera obligé de faire un choix parmi les malheureux atteints, de laisser hurler celui-ci, pour ne s'occuper que de celui-là !

Voilà qui est déjà encourageant, n'est-ce pas ? M. Jules Roche nous montre, à son tour, le coût de la guerre, et notre encouragement reçoit un nouveau coup.

M. Jules Roche a un esprit très précis, très scientifique. Il ne raisonne que les chiffres en mains. Voici les chiffres qu'il nous donne dans le *Figaro* :

La guerre de 1870-1871 a coûté environ dix millions par jour. Les 600,000 hommes qui furent appelés sous les drapeaux, du 15 septembre à la fin de février, coûtèrent mille francs chacun, pour cette période. Total 600 millions. A ce chiffre, il faut ajouter les frais normaux, soit 280 millions, et les dépenses de la commission d'armement, et celles des mobilisés qui étaient au nombre de 3 à 400,000, au moment où survint la paix.

Or, ces dépenses ne sont rien, à côté de celles qu'exigera la future campagne.

• D'abord, l'armée de première ligne, active et réserve, soit 13 classes de 220,000 hommes chacune en moyenne; cela donne 2,860,000 hommes. Retranchez 25 0/0 pour déchets de tous genres; restent 2 millions 160,000 hommes. Mettons 2,000,000 pour arrondir.

• Puis l'armée territoriale avec sa réserve, soit 12 classes; à 200,000 seulement, c'est 2,400,000 hommes. Avec un déchet de 25 0/0, c'est 1,800,000 hommes.

• Total : 3,800,000 hommes.

• Les Allemands comptent que nous aurions, 4,350,000 hommes. C'est le nombre qu'ils publient. Supposons seulement 3 millions d'hommes, pour calculer au plus bas possible; à 8 francs 80 par homme et par jour, ce serait une dépense de 26,400,000 francs par jour. Disons 25 millions, 20 millions même, si vous voulez.

• D'ailleurs, puisqu'il a fallu 10 millions par jour en 1870, avec une armée de 600,000 hommes, n'est-il pas évident qu'il faudrait au moins deux fois plus de dépenses avec une armée plus de trois fois plus nombreuse ?

• Donc au moins 600 millions par mois, — une fois en train.

• Mais il faudrait s'y mettre.

• Il faudrait commencer par les dépenses de première mise indispensables, essentielles à la mobilisation et à la concentration. D'abord, les indemnités d'entrée en campagne, les indemnités de chaussures, les indemnités de route, les dépenses spéciales pour la

préparation et l'organisation de la défense des places fortes, pour les ravitaillements suivant les séries prévues, pour les réquisitions et les achats de chevaux et de voitures, — (songez qu'il faudra au moins... enfin plusieurs centaines de milliers de chevaux et mulets !...) pour les collections d'effets de diverses sortes à constituer, pour les transports, etc... etc... Arrêtons la litanie.

• Evaluer tout cela par franc et centime est impossible, — quoique certains éléments soient fixés. Vous comprendrez que je ne veuille pas, sur ces points, articuler des chiffres précis, — les Allemands ne les ayant pas publiés, quoiqu'ils les connaissent sans doute. Ils n'ont, d'ailleurs, qu'à raisonner par analogie.

• A coup sûr, cependant, se sont là des dépenses voisines de 2 milliards, qu'il faudra effectuer dès le premier mois ou à peu près.

Tel est le devis approximatif des dépenses de la guerre future, — sans parler des pertes qu'elle entraînerait pour le pays.

Ces milliards, où les prendre ? *Nulle part ON NE LES TROUVERA JAMAIS !* La Banque de France, mise à sec, fournira 3 milliards au maximum, et ce sera tout. Car la rentrée des impôts ne se fera pas, ou très mal et les premiers frais épuiseront vite les ressources du Trésor.

Alors ?

M. Jules Roche, qui constate que l'Allemagne, plus riche que nous, est préparée à une offensive immédiate, moins coûteuse que la défensive, conclut ainsi.

• Nous avons une organisation militaire onéreuse; nous la supportons résolument, parce que nous tenons pour certain qu'elle pourrait fonctionner efficacement en temps de guerre. Mais, s'il en était autrement, s'il était prouvé que cette organisation, par sa masse, par sa complexité, par son étendue, par les contre-coups que doit déterminer sa mise en œuvre, exige de telles ressources financières qu'il serait impossible de les réaliser, on serait bien forcé d'en conclure qu'un système qui ne peut subsister que sur le papier et qui succomberait sous son propre poids le jour où il devrait entrer en action, doit être modifié et remplacé par un autre, plus simple mais efficace.

Quel système ? Il ne le dit pas, d'abord parce que ce n'est pas son rôle, ensuite parce qu'il y a une proposition de désarmement formée par le Tsar dont il devient urgent de tenir le plus grand compte.

A la conférence de St-Petersbourg, les diplomates ne feront pas grand chose d'utile, s'ils n'y sont pas poussés par leurs gouvernements, et ceux-ci ne donneront point d'instructions précises en faveur du projet si la voix populaire ne les contraint pas à le faire.

Que la voix du peuple se fasse donc entendre, et que s'éloigne de nous l'appréhension de ce cataclysme formidable, qui laisserait l'Europe à la merci des nègres ou des jaunes, et marquerait la fin de la domination du monde occidental !

X...

LA RENTRÉE

A la Chambre

On sait que la séance d'ouverture de la session est présidée par le doyen d'âge, assisté de six secrétaires pris parmi les membres les plus jeunes de la Chambre. Cette année, c'est M. Boyssset, député de Saône-et-Loire, qui préside aujourd'hui à la rentrée. Le bureau provisoire sera complété par les secrétaires d'âge : MM. Zévaès, Breton, Massé, Chauvin, Philippe et Reille.

L'élection du bureau définitif occupera, sans doute, deux séances.

On se rappelle que M. Boyssset a déjà présidé, le 1^{er} juin 1898, à l'origine de la législature.

Au Sénat

La séance de rentrée au Sénat, sera présidée, selon la coutume, par le doyen d'âge. C'est M. Wallon qui, comme l'année dernière, présidera cette première séance et prononcera l'allocution d'usage.

Le Sénat fixera ensuite à jeudi l'élection de son bureau définitif.

LE BUDGET

On peut espérer que nous aurons un budget dans deux mois.

C'est, d'ailleurs, dit le *Petit Bleu*, une espérance qui n'est pas caressée avec beaucoup de tendresse par les contribuables qui paieront tout autant d'impôts qu'auparavant. La loi de finances les intéressera le jour où on dépensera moins et plus utilement. Depuis des années, on nous donne des budgets d'attente, et on nous promet des budgets de réforme; et on n'arrive même plus à les voter dans cette session extraordinaire, qui n'a d'extraordinaire que sa régularité; on empiète sur la session de l'année suivante.

On se résigne aux douzièmes provisoires pour avoir le temps de discuter, et on se condamne à ne pas discuter, pour ne pas prolonger ce régime anormal.

Dans une assemblée où les lois fiscales devraient tenir la place la plus importante, elles n'occupent qu'un rang assez secondaire; et elles ne servent de prétexte qu'à des réclames électorales. C'est ce qu'on appelle faire les affaires du pays.

Il est vrai qu'on remplace l'étude de notre régime financier par des interpellations bruyantes et oiseuses, et que le jeu de nos institutions se trouve faussé par le jeu des ambitions. L'éloquence parlementaire se dépense dans des intrigues de couloirs; et la bataille des idées s'est transformée en querelles de personnes.

La Chambre nouvelle a bien mal inauguré son règne; elle a le loisir de réparer ce début fâcheux dans la session qui s'ouvre aujourd'hui. En aura-t-elle l'énergie et la volonté ? Il faudrait qu'elle eût la conscience bien nette de ses devoirs, elle n'a eu jusqu'à présent que le goût du bruit.

L'affaire Dreyfus

Les aveux de Dreyfus

On lit dans le *Gaulois* :

Le *Temps* avait jugé à propos de démentir sur le mode badin les détails que nous avons donnés relativement à la déposition que la chambre criminelle a reçue récemment d'un garde républicain. En réponse audit démenti, nous ne pouvons que maintenir de

la façon la plus absolue le récit que nous avons fait. Il est possible que l'homme qui, dans la voiture cellulaire, a entendu Dreyfus dire : « Si je suis coupable... il y en a d'autres », ait été à ce moment un gendarme et non un garde républicain. Mais ce qui reste certain, c'est qu'il est actuellement garde républicain, qu'il est caserné aux Célestins et qu'il vient d'être entendu par la chambre criminelle.

A la Cour de Cassation

La chambre criminelle de la cour de cassation a convoqué hier M. Maurice, paléologue, secrétaire d'ambassade de 1^{re} classe, attaché à la direction politique du ministère des affaires étrangères.

Ce fonctionnaire, qui a été en outre chef-adjoint du cabinet, s'est trouvé, depuis 1894, en raison des services auxquels il a appartenu, au courant des diverses questions que l'affaire Dreyfus a pu soulever au ministère des affaires étrangères.

M. Delcassé l'a relevé du secret professionnel pour la circonstance.

Une nouvelle Ligue

On annonce l'organisation prochaine d'une « Société de l'Union nationale », sur les principes suivants :

Se soumettre sans réserve aux décisions de la cour de cassation ;

Lutter contre les idées qui tendent soit à diviser la France contre elle-même, en contestant à des catégories de citoyens le bénéfice de l'égalité devant la loi, soit à l'affaiblir devant l'étranger en attaquant les principes constitutifs de l'armée nationale, à savoir : la permanence de cette armée et la nécessité de la discipline ;

S'efforcer d'obtenir l'apaisement et la réconciliation.

Un groupe d'hommes politiques, de membres de l'Institut, d'universitaires, d'industriels et de commerçants, est en train de se constituer pour organiser cette association.

Démission de M. de Beaurepaire

A la suite d'un désaccord survenu relativement à l'enquête ouverte à la Cour de cassation, M. le président Quesnay de Beaurepaire a envoyé sa démission à M. le ministre de la justice.

Les Réponses de Dreyfus

La *Gazette des tribunaux* annonce que la Cour de cassation ne compte pas recevoir avant la seconde quinzaine de février la réponse de Dreyfus au questionnaire qu'elle lui a adressé.

La démission de M. de Beaurepaire

Allons, bon ! Voilà, dit la *Petite Gironde*, qu'on ne peut pas passer un dimanche tranquille ! Tandis qu'on était occupé à examiner à la loupe les listes des diverses Ligues, qui se succèdent devant nous, et même à disséquer leurs Manifestes pour savoir ce qu'elles peuvent bien avoir dans le ventre, la démission de M. Quesnay de Beaurepaire surgit soudain, en même temps que paraît la lettre, d'ailleurs moins importante, du juge Grosjean, et l'éclatement de cette « faille », qui se produit si subitement et avec tant de fracas au sein même de la magistrature, domine tous les autres tapages et coupe court à toutes les polémiques.

Notez bien qu'à part l'*Écho de Paris*, qui a eu la primeur des confidences de M. Quesnay de Beaurepaire, les autres journaux du matin auxquels ce magistrat, fermant sa porte hermétiquement, a refusé toute interview, toute explication, sont en

face purement et simplement du fait brutal de sa démission. Il ne faut pas l'oublier en lisant leurs appréciations..... qu'il serait trop long de donner ici.

En voici une seule :
Le *Journal des Débats* se méfie des indignations et des « coups d'Etat » de M. Quesnay de Beaurepaire. Il n'admet pas sur parole l'indignité de certains magistrats de la chambre criminelle :

« Attendons ses révélations. Jusqu'à présent, ce n'est qu'une impression personnelle qu'il exprime. Les impressions de M. de Beaurepaire sont généralement très vives ; elles ne sont pas toujours, on le sait, définitives et immuables et sans retour. En tout cas, elles ne peuvent tenir lieu de démonstrations et de preuves. Encore une fois, attendons. »

Où, mais voilà longtemps que nous attendons sous l'orme. Est-ce que l'affaire durera jusqu'à la fin du monde ?

INFORMATIONS

M. Lockroy à Toulon

M. Lockroy, ministre de la marine a suivi durant l'après-midi de dimanche, d'intéressantes expériences de navigation sous-marine, et de tirs de tubes lance-torpilles effectués en rade des Salins-d'Hyères, par le bateau sous-marin *Gustave-Zédé*, et par le cuirassé le *Carnot*. Ces expériences ont été très réussies.

Le ministre a visité ensuite trois cuirassés. Le soir, ordre avait été donné à tous les navires et à tous les services du port, de se préparer à faire face à un branle-bas de combat, qui a eu lieu inopinément sur un signal du ministre.

Ce simulacre de branle-bas de combat a duré de dix heures à minuit.

On télégraphie de Toulon, 10 janvier, matin :

M. Lockroy, qui s'était embarqué, hier, à midi, avec toute sa suite sur le *Pothu u*, croiseur cuirassé, portant le pavillon du contre-amiral Maréchal, commandant la division légère de l'escadre, a assisté, hier, après midi, à une inspection minutieuse de la côte jusqu'à Marseille.

Il s'est notamment entretenu avec le vice-amiral Ernest Fournier, commandant en chef de l'escadre, qui avait également pris passage sur le *Pothu u*, des conditions déficientes de la défense du viaduc de Bando.

Après l'inspection du littoral, le ministre a suivi de nouvelles expériences du sous-marin le *Gustave-Zédé*. Il a pris le train hier soir à Marseille pour rentrer à Paris.

M. Viger à Hyères

M. Viger, ministre de l'agriculture a posé à Hyères, dimanche, la première pierre de l'école pratique d'horticulture.

Commission du Budget

La commission du budget a entendu la lecture du rapport de M. Camille Pelletan qu'elle a approuvé. Par suite d'un retard dans l'impression, ce rapport ne sera distribué que demain.

Election de délégués sénatoriaux

Dimanche a eu lieu l'élection des délégués sénatoriaux de la ville de Paris pour l'élection sénatoriale qui aura lieu le 12 février. Les trois groupes du Conseil municipal : droits de Paris, groupe socialiste, groupe républicain, d'un commun accord, présentent une liste comprenant trente noms, dont douze choisis par les droits de Paris, douze par le groupe socialiste, six par les républicains modérés. Cette liste de conciliation a été élue.

Le pèlerinage aux Jardies

La cérémonie annuelle de l'anniversaire de la mort de Gambetta a été célébrée dimanche aux Jardies.

De magnifiques couronnes avaient été envoyées de plusieurs départements.

MM. d'Echarac, Cazot, Brindeau, Sansbœuf ont pris tour à tour la parole.

Puis les assistants ont défilé dans la maison, visitant tout particulièrement la chambre où est mort Gambetta et que l'on avait remplie de fleurs.

De nombreuses signatures ont été apposées sur le registre.

La Proposition du Tsar

On mande de Londres :

Un Livre Bleu intitulé : « Correspondance relative à la proposition de S. M. l'empereur de Russie pour une conférence sur les armements », a été publié hier.

Le 25 août, l'ambassadeur anglais à Saint Pétersbourg transmet à lord Salisbury un document qui lui avait été remis par le comte Monraview et qui contenait les vues humanitaires et magnanimes de S. M. l'empereur.

La dépêche de l'ambassadeur fait remarquer que le tsar ne propose pas le désarmement général ; une telle proposition n'ayant guère de chance d'être accueillie. Sa Majesté sait très bien aussi que la réalisation immédiate de ses vœux n'est pas possible ; mais elle désire prendre l'initiative des efforts dont les effets ne peuvent être que graduels.

Le 24 octobre, lord Salisbury répond à l'ambassadeur après avoir constaté le bien fondé des propositions du tsar et reconnu que les charges imposées aux populations deviennent de plus en plus lourdes par suite de la constante tendance de la part de presque toutes les nations à augmenter leurs armements. Le premier ministre ajoute que le gouvernement de Sa Majesté se fera un plaisir de déléguer un représentant à la conférence. Si celle-ci est suivie d'un résultat, le souverain qui aura pris l'initiative de la convoquer aura acquis des droits à la gratitude du monde entier.

Tonkin

Des nouvelles très graves nous arrivent sur l'état de trouble de la province de Hai-Duong. Un véritable soulèvement est en préparation, et les esprits sont dans toute la région très surexcités. Le nom du fameux Ky-Dong a été de nouveau mis en avant. Son retour est annoncé par de nombreuses affiches, et ses anciens partisans seraient prêts à le suivre.

Les Anglais à Madagascar

Le Foreign-Office vient de publier un nouveau Livre Bleu relatif à Madagascar. Il est question des entraves qui seraient imposées au commerce britannique, et la correspondance contient plusieurs lettres de lord Salisbury.

Le Livre Bleu comporte 58 pages et contient 32 dépêches échangées depuis le 24 février 1898 jusqu'au 29 décembre

Menaces Chinoises

Le *North China Daily New* rapporte que le général Tung-Fu-Hsiang, commandant en chef de l'armée de Kausu à Pékin, aurait très sérieusement prié l'impératrice douairière de lui accorder la permission de marcher à la tête de ses bataillons contre les gardes consulaires européennes en ce moment dans la capitale chinoise, et ce, comme préliminaire d'une déclaration de guerre à toute l'Europe.

Cette proposition aurait été repoussée. Si le fait est exact, ce sentiment anti étranger du général Tung, pourrait entraîner à de bien grandes difficultés, par la suite, car l'impératrice pourrait se trouver à un moment donné impuissante à contenir la haine de quelques mandarins influents.

Affaires d'Algérie

A la suite des propos tenus à l'adresse des pouvoirs publics par M. Max Régis, ce dernier est révoqué de ses fonctions de maire d'Alger.

A Cuba

Les chefs insurgés Sanguily, Lacret et plusieurs autres, ont déclaré publiquement qu'ils étaient décidés à commencer la guerre contre les Américains, si ceux-ci refusent de reconnaître l'indépendance de Cuba.

La santé de l'empereur de Chine

Tsai-Tsien est très souffrant ; les jours lui sont comptés et sa faiblesse est extrême. Il est épuisé par une grave maladie des reins, compliquée d'une autre infirmité dont les effets se traduisent par les accidents les plus bizarres.

Un médecin français, attaché à sa personne, a été chargé de dresser un rapport sur la santé du monarque.

Petites nouvelles

Les journaux signalent comme successeur probable de M. Hervé à l'Académie française M. E. Aynard, vice président de la Chambre des députés, président d'honneur de la Chambre de commerce de Lyon.

— Trois paquebots venant de Cuba sont arrivés en Espagne. Ils ont à bord 5,536 rapatriés.

— *L'Echo de Paris* annonce que deux compagnies de la légion étrangère vont être envoyées au Siam et deux à Madagascar.

CHRONIQUE LOCALE

Mérite agricole

Sont nommés chevaliers du mérite agricole :

MM. Caussanel, viticulteur à Sale ; Nyrac, agriculteur à St-Denis-lès-Martel ; Pezet, cultivateur à St-Chels ; Rieux, agriculteur au Mas la Rivière ; Serres, agriculteur à Figeac ; Vilard, agriculteur à St-Cirq-Bel-Abre et Imbert, chef de division à la préfecture du Lot.

Nos félicitations à tous et en particulier à M. Imbert.

Clôture de la chasse

Par décision du ministre de l'agriculture, la clôture générale de la chasse à tir est fixée au 29 janvier 1899, pour tout le territoire.

Examen

Hier et aujourd'hui, ont lieu à la préfecture les examens du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspection primaire et à la direction des écoles normales.

3 candidats, deux aspirantes et un aspirant, ont subi les épreuves.

Aux porteurs de cotes foncières de 25 francs et au-dessous

Les porteurs de cotes de 25 francs et au-dessous (part de l'Etat, propriétés non bâties), sont informés qu'ils en seront dégrévés encore cette année, conformément aux prescriptions de la loi du 21 juillet dernier.

Ceux qui ont obtenu ce dégrèvement l'an dernier l'obtiendront d'office et sans nouvelle déclaration, cette année pourvu que :

1° Ils ne soient pas imposés de plus de 20 fr. (part de l'Etat) de contribution personnelle-mobilière ; 2° qu'ils n'aient aliéné la propriété ou l'usufruit d'aucune des parcelles de terrain comprises dans les cotes figurant sur leur déclaration de 1898 ; 3° qu'enfin ils n'aient acquis la propriété ou l'usufruit d'aucune nouvelle parcelle.

Dans le cas contraire, une déclaration nouvelle devra être faite à peine de nullité dans le mois de la publication du dernier rôle foncier ou personnel-mobilier intéressant le contribuable.

Des formules imprimées sont à la disposition des contribuables soit dans les mairies, soit dans les perceptions.

Nouveau tarif pour bagages non accompagnés

En vue de faciliter les voyages, la Compagnie d'Orléans applique, depuis le 1^{er} janvier 1899, à titre d'essai, un nouveau tarif temporaire pour le transport d'objets à l'usage personnel des voyageurs ou de leurs familles et non accompagnés sur tout ou partie du parcours.

Les voyageurs ont ainsi la faculté d'expédier leurs bagages, sans se munir, au préalable, d'un billet de voyageur.

Les bagages non accompagnés ne bénéficient d'aucune franchise.

Nouvelles allumettes

La régie vient de mettre en vente une nouvelle allumette suédoise.

Le bois est teinté rouge et l'extrémité jaune, ce qui fait qu'elles ressemblent beaucoup aux allumettes viennoises.

Prendront-elles sur les boîtes... et dans le public ? Question brûlante.

CAHORS

Le 4^e bataillon

Soixante-douze détenus, âgés de 14 à 16 ans, évacués de la colonie d'Aniane, ont été transférés hier à la colonie correctionnelle d'Eysses, près de Villeneuve-sur-Lot.

Une délégation de conseillers municipaux, dit la *Dépêche*, a profité de cette circonstance pour aller demander à M. G. Leygues, député de l'arrondissement, arrivé avant-hier soir à Villeneuve-sur-Lot, de vouloir bien user de toute son influence auprès de son collègue de la guerre, en vue d'obtenir que le 4^e bataillon du 7^e de ligne, caserné à Cahors, soit prochainement établi à Villeneuve-sur-Lot.

Les représentants de la cité villeneuvoise ont fait valoir auprès du ministre que la colonie correctionnelle d'Eysses, gardée par une seule com-

pagnie du 9^e de ligne d'Agen, a besoin d'une force armée plus sérieuse en raison de son développement et de l'extension de ses services.

— Nous espérons que de leur côté, nos représentants sauront défendre les intérêts de Cahors et obtenir le maintien à Cahors du 4^e bataillon

N'existe-t-il pas, du reste, un traité qui assure à la ville de Cahors le maintien du régiment complet ?

Quoi qu'il en soit, il serait bon de ne pas s'endormir dans une fausse sécurité.

Nomination

A la suite de l'examen qui a eu lieu pour l'emploi d'un architecte voyer à Cahors, M. Ouin, ancien chef de section, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Bal de charité

La commission d'organisation du Bal de Charité s'est réunie lundi soir, dans une des salles de l'hôtel de ville.

On été nommés à l'unanimité :

MM. Le docteur Ausset, président ; Guiraudies-Capdeville et Pagès du Port, vice-présidents ; Lambœuf, Marraud et Séguy, secrétaires ; Bruel trésorier.

Sur la proposition de M. Ausset, sont acclamés présidents d'honneur :

MM. Héli-Devals, préfet du Lot ; Costes, maire de Cahors ; Colonel Marcot, commandant le 7^e ; Relhié et Delport, conseillers généraux.

Les sous-commissions ont été organisées comme suit :

Décoration : MM. Guiraudies-Capdeville ; Toulouse, architecte ; Calmon, sculpteur ; Course, négociant ; Bouyssou, bijoutier ; Bourgoïn, directeur du gaz ; Périé, négociant ; Labro, surnuméraire des contributions directes ; Ichès, étudiant ; N..., officier.

Buffet : MM. Pagès du Port, avocat ; Combelles, maître d'hôtel ; Lacaze, avoué ; Calmels, propriétaire ; docteur Gélis ; Pagès, vétérinaire ; Contou, huissier ; N..., officier.

Orchestre : MM. Billières, avoué ; Marraud, avocat ; Parvieux, contrôleur des contributions directes ; Labie, receveur de l'hospice ; N..., officier.

Membres de la Commission générale d'organisation : MM. Andlauer, directeur des tabacs ; Conte, directeur de l'enregistrement ; Gelly, directeur des contributions directes ; Lériss-Gambetta ; Dufrière, substitut du Procureur de la République ; docteur Clary ; docteur Mendailles ; Hours-Marchand, chef de cabinet du Préfet ; Backer, chirurgien-dentiste ; Lescale notaire ; Brunies, conseiller municipal ; Escande, professeur à l'école normale ; Paumès, professeur au Lycée ; de Monzie, inspecteur des contributions directes ; Nadaud, professeur au Lycée ; Bouzerand, tapissier ; Bernard, professeur au Lycée.

Le Bal a été définitivement fixé au Lundi 30 janvier.

Récompense

Sur la proposition du conseiller d'Etat directeur général de la caisse des dépôts et consignations, le ministre du commerce vient d'accorder à M. Léon Dajean, caissier de la trésorerie générale du Lot, une médaille de bronze en raison du concours particulièrement apprécié qu'il a apporté à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Nos félicitations.

Tirage au sort

Le tableau de recensement des jeunes gens des cantons Nord et Sud de Cahors, appelés à participer au tirage au sort de la classe de 1898 qui doit avoir lieu le mercredi 3 février 1899, vient d'être affiché.

Les conscrits du canton Nord sont au nombre de 55, et ceux du canton Sud au nombre de 39, soit une augmentation de 13 conscrits sur le chiffre de l'année dernière pour le canton Nord, et une diminution de 5 pour le canton Sud.

Au théâtre

Samedi soir la troupe Raffit, de Montauban, a donné sur notre scène une représentation de *Mireille*. Le livret, on le sait, a été tiré du charmant poème de Mistral ; la partition est certainement la plus remarquable et la mieux inspirée de celles que le Maître Gounod a produites pour le théâtre.

La représentation a été bonne, malheureusement il n'y avait pas foule dans la salle ; c'est là un début peu encourageant pour M. Raffit !

Espérons que par la suite... et s'il y a

lieu, les cadurciens sauront apprécier son intelligente direction.

Cette représentation a été pour le ténor, M. Varennes, l'occasion d'un succès très légitime. M. Varennes a de bonnes qualités; il a de la prestance, sa voix est étendue, il chante bien; c'était très suffisant pour se faire applaudir.

Mme Rahier est une artiste de valeur. Elle a chanté avec beaucoup d'expression :

Mon cœur ne peut changer
Souviens-toi que je t'aime,

un des plus beaux airs du répertoire moderne.

Le rôle épisodique de Taven a été parfaitement rendu; Mme Bérengier possède un réel talent de comédienne. Elle a été très applaudie.

M. Brunot a été apprécié dans le rôle ingrat d'Ouvrias et Mme Raffit était absolument charmante dans son personnage de petit berger. Les autres rôles ont été assez bien tenus.

La soirée a été bonne; il est regrettable répétons-nous, que nos concitoyens aient assisté en aussi petit nombre.

Conférence

Résumé de la causerie faite par M. Cahier, samedi soir, 7 janvier :

Le gaz carbonique. — Le gaz carbonique est formé de charbon et d'oxygène dans la proportion de 3 gr. de charbon pour 8 gr. d'oxygène. Ce gaz se produit dans de nombreuses circonstances : combustion du bois, du charbon, respiration des êtres vivants, décomposition des matières organiques, fermentation des jus sucrés, etc. Il est l'un des éléments des carbonates : cristaux de soude, calcaire, craie, marbre. — On le retire ordinairement de la craie ou du calcaire en séparant la chaux et le gaz carbonique qui les forment par l'action d'un acide (procédé des laboratoires) ou par la chaleur (procédé des fours à chaux). Dans les grandes distilleries, on recueille le gaz qui se dégage des cuves en fermentation, on le comprime pour le liquéfier dans des bouteilles en fer forgé. Ce gaz liquéfié sert à la fabrication des eaux gazeuses, à comprimer la bière à débiter en bocks, à éteindre les incendies, à produire du froid.

Le gaz carbonique a une saveur aigrelette (saveur de l'eau de seltz), une odeur piquante (celle des cuves en fermentation); il est plus lourd que l'air et pour cela tombe à la surface du sol; il se dissout dans l'eau, c'est le gaz carbonique dissous qui fait jaillir l'eau de seltz, qui fait sauter le bouchon des bouteilles de limonade ou de vin mousseux. Le gaz carbonique éteint les corps en combustion, une bougie par exemple, phénomène qui permet de le reconnaître; il cause l'asphyxie quand sa proportion dans l'air atteint 1/15 à 1/10, parce qu'alors le gaz carbonique qui se produit dans la respiration ne peut plus se dégager du sang par les poumons. Il ne faut pas cependant confondre le gaz carbonique avec son frère cadet l'oxyde de carbone qui se dégage des réchauds, des braseros, de tous les appareils de chauffage dont le tirage est insuffisant. L'oxyde de carbone est un poison violent qui tue les globules rouges du sang; il est la cause de la mort dans le suicide par le charbon, de l'anémie des repasseuses.

Le gaz carbonique est un acide faible qui s'unit facilement avec les bases fortes : potasse, soude, ammoniac, chaux. Les cendres sont employées dans le lessivage, à cause du carbonate de potasse qu'elles contiennent; le carbonate de soude qui sert au blanchissage du linge est connu des ménagères sous le nom de *cristaux*; du carbonate d'ammoniac se dégage des fumiers mal entretenus et cause une perte d'azote sérieuse au cultivateur, on guérit souvent le gonflement des bœufs et des moutons (météorisation) en leur administrant une cuillerée à bouche d'ammoniac dans un litre d'eau; l'ammoniac se combine au gaz carbonique contenu dans la paille de l'animal. Le gaz carbonique aime à s'unir à la chaux, il trouble l'eau de chaux, propriété qui le distingue des autres gaz. C'est le gaz carbonique de l'air qui durcit les mortiers de chaux ordinaires, il recarbonate la chaux exposée à l'air et la rend impropre à la préparation de la bouillie bordelaise.

Le gaz carbonique de l'air est utilisé par les plantes. Pendant le jour, sous l'influence de la lumière du soleil, les parties vertes, les feuilles absorbent le gaz carbonique, gardent le charbon qui s'unit à la sève pour faire le bois et rejettent dans l'air l'oxygène. C'est là une des causes qui maintiennent constante la proportion du gaz carbonique dans l'air, 3 litres sur 10,000 litres d'air. Cette fonction des plantes, dite fonction chlorophyllienne, a un double intérêt : d'une part elle contribue à purifier l'atmosphère en lui enlevant du gaz carbonique, impropre à la respiration et en lui restituant de l'oxygène, d'autre part elle fournit à la plante un des éléments nécessaires à son existence, le charbon que la plante fixe dans le bois.

Marché-foire aux vins

Nous rappelons aux viticulteurs du Lot, que le prochain marché-foire aura lieu le mercredi 1^{er} mars prochain.

La bourse aux vins restera ouverte tous les samedis, de 2 h. à 5 h. du soir, pour

le remplacement des échantillons dégustés et pour les acheteurs.

La Commission.

Assises du Lot

La session des assises pour le 1^{er} trimestre de 1899 s'ouvrira à Cahors le lundi 6 février prochain, sous la présidence de M. Pichon, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors.

Liste des jurés

MM.
Latour Auguste, négociant à Labastide-Murat.
Blanc Camille, propriétaire à Carennac.
Chapt Louis, propriétaire à Belaye.
Relhié Auguste, docteur-médecin à Cahors.
Aurejac, agent-voyer à Castelnau-Montratier.
Lafargue A., greffier à Castelnau-Montratier.
Combarieu, docteur-médecin à Cremps.
Cangardel François, bibliothécaire à Cahors.
Dugès P., percepteur à Castelnau-Montratier.
Mouraud Ernest, avocat à Cazals.
Poujade Firmin, banquier à St-Céré.
Daynard Jean, propriétaire à Cardaillac.
Valat Adolphe, armurier à Labastide-Murat.
Mage Louis, rentier à St-Cirgues.
Cambornac Louis, propriétaire à Vers.
Privat Jérôme, notaire à Salviac.
Faurie Firmin, maire à St-Martin-de-Vers.
Roux Charles, rentier à Puy-l'Evêque.
Arteil Jean, maire à Fajoles.
Vidalen Cyprien, propriétaire à St-Céré.
Laplaze Jules, négociant à St-Céré.
Maniol Etienne, maire à Laureesses.
Paramelle Baptiste, inst. en ret. à St-Cirgues.
Orliac Victor, propriétaire à Cardaillac.
Moncany Joseph, prop. à Lacapelle-Marival.
Moliné Symphonien, cultivateur à Comiac.
Lompuech Louis, à Lissac.
Scudier Emile, notaire à St-Denis-Catus.
Delmas Pierre, maire à Montvalent.
Solacroup Maurice, à Sainte-Croix.
Sauvagnac Léger, négociant à Bagnac.
Costes Henri, maire à Cahors.
Torresi Vincent, recev. de l'enreg. à Luzech.
Moméjat Auguste, maire à Lavergne.
Baleste Marcellin, maréchal-ferrant à Martel.
Dalet Antoine, propriétaire à St-Chamand.

Jurés supplémentaires

MM.
Lestrade Jules, serrurier à Cahors.
Couderc Jean-Pierre, jardinier à Cahors.
Larrive aîné, négociant à Cahors.
Cagnac Eugène, conseiller municipal à Cahors.

Théâtre

M. Vidal, directeur du théâtre Français de Toulouse, se propose de donner sur la scène de Cahors, le 17 janvier courant, une représentation de *l'Ainée*, de Jules Lemaître.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 10 janvier 1899

Naissances

Alazard, Pierre-Louis, impasse Sainte-Barbe, 2.

Publications de Mariages

Rigal, Joseph-Célestin, clerc de notaire et Bédau Adrienne-Marie-Louise, sans profession.

Conquet, Edouard, menuisier, et Sembel, Marie, repasseuse.

Roubert, Jean, terrassier et Larroussie, Germaine, robeuse.

Heng, Daniel-Aimé, employé de bureau et Richard, Marie-Euphrasie, robeuse.

Vingès, Michel-Germain, garçon boulanger et Magistrati, Marie, fille de service.

Mariages

Arnaudet, Adrien-Jean, ferblantier et Théron, Marie-Angéla, sans profession.

Décès

Bugès, Joseph, marchand de chaussures, 39 ans, place Saint-Maurice, 1.

Conduché, Marie-Anne, veuve Arbons, 66 ans, couturière, rue Clément-Marot, 5.

Bousquet, Pierre, cultivateur, 72 ans, aux Ramonets.

Arrondissement de Cahors

St-VINCENT. — Avis. — L'établissement de facteur-receveur créé à St-Vincent-sur-Lot, sera mis en activité le 16 janvier courant. Ce bureau de poste desservira la commune du même nom.

Les correspondances à destination de cette commune devront donc, à partir de la date précitée, pour être sûrement dirigées, ne plus porter, dans le libellé de l'adresse, l'indication de l'ancien bureau chargé de la desservir.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Bal de Charité. — Afin d'éviter toute équivoque préjudiciable au succès

du bal de charité dont on parle déjà en ville dans plusieurs sens, nous sommes priés d'insérer la communication suivante :

C'est à l'instigation d'un certain nombre de personnes, désireuses de venir en aide aux malheureux, dont le nombre s'accroît tous les hivers, que s'est formé un comité d'initiative pour organiser un bal de bienfaisance.

Préoccupé tout d'abord de trouver un local dont la disposition permit d'économiser les frais d'appropriation, d'éclairage et de chauffage, dans le but de conserver pour les indigents, la plus grande partie des recettes de la fête, le choix du comité s'est porté sur l'hôtel de la sous-préfecture.

Une démarche ayant été faite auprès de Monsieur Sauve sous-préfet, pour le présenter à cet égard, voici la réponse qu'il a adressée au Comité :

Figeac, le 26 décembre.

Messieurs,

Vous avez bien voulu me demander de mettre à votre disposition les salons de la sous-préfecture pour un bal de bienfaisance que vous avez l'intention d'organiser.

Je m'empresse de vous faire connaître que c'est avec le plus grand plaisir que je mets ces salons à la disposition du comité directeur de la fête, pour le jour qu'il lui plaira de choisir.

Il va sans dire que le comité directeur sera, ce jour-là, maître de maison : je m'efface absolument devant lui, et, je ne compte assister à la fête qu'en qualité d'invité, trop heureux de contribuer dans ces faibles mesures à la généreuse mission dont vous avez pris l'initiative.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

JULIEN SAUVE
Sous-Préfet de Figeac.

Comme on vient de le voir dans cette lettre, non seulement les salons de la sous-préfecture, mis le plus gracieusement du monde à la disposition de la commission du bal deviennent un terrain neutre; mais encore, voulant dissiper les susceptibilités que les divergences d'opinions politiques, pourraient faire naître, Monsieur le sous-préfet a fait abstraction complète de sa personnalité.

Ce bal est donc appelé à réussir : chacun s'y rendra avec la double certitude d'y prendre les plaisirs que procure une agréable soirée et d'accomplir en même temps un acte de charité dont bénéficieront indistinctement toutes les œuvres de bienfaisance de la ville.

La date en sera ultérieurement fixée.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — Nous apprenons avec la plus grande satisfaction que M. Rieux, propriétaire à Mas-la-Rivière, communes de Sarrazac, vient d'être promu chevalier du Mérite agricole.

Nos sincères félicitations à ce brave agriculteur et parfait Républicain.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a des allures peu satisfaisantes; notamment sur les fonds d'Etat.

Nos rentes se négocient, le 3 0/0 à 101,60; le 3 1/2 0/0 à 104,20.

Les Sociétés de Crédit par contre ont une tenue très ferme.

Les fonds étrangers sont plutôt faibles.

On sait que le gouvernement général d'Indo-Chine émet un emprunt de 200 millions pour la construction de chemins de fer en Indo-Chine. Une première émission de 110,000 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0 aura lieu le samedi 14 courant au prix de 450 fr. Les souscriptions sont reçues dès à présent par correspondance aux guichets de la Banque de l'Indo-Chine du Crédit Lyonnais de la Société Générale du Comptoir National d'Escompte à Paris et dans leurs agences du département.

L'Assurance sur la Vie

Tout père de famille se préoccupe de l'établissement de ses enfants. Pour cela la constitution d'une dot s'impose au moyen de sommes modiques prélevées sur les ressources et confiées à une bonne Compagnie d'Assurance comme la Nationale, le père de famille pourra au moment voulu donner à ses enfants le capital nécessaire à leur établissement.

Au moyen d'une prime annuelle de 121 fr. 50 versée au moment où l'enfant atteint sa première année, la Nationale garantit un capital de 5000 fr. payable à l'âge de 25 ans.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
MENIER**

Exiger le véritable nom

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Gouvernement Général de l'Indo-Chine

ÉMISSION

Le Samedi 14 Janvier 1899

de 110,000 Obligations 3 1/2 % de Fr. 500

Ces Obligations, remboursables au pair en 75 ans, sont affranchies de tous impôts en Indo-Chine et ne sont soumises ni au droit de transmission ni à l'impôt sur le revenu tels qu'ils sont actuellement établis en France.

Prix d'Émission : 90 % = Fr. 450

Payables 50 francs en souscrivant et 400 francs à la répartition ou en termes échelonnés jusqu'au 24 mars suivant prospectus.

ON SOUSCRIT A PARIS :

A la Banque de l'Indo-Chine;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas;
Au Comptoir National d'Escompte de Paris;
Au Crédit Lyonnais;
A la Société Générale;
Au Crédit Industriel et Commercial.

Et dans les Agences et chez les Correspondants de ces Établissements dans les départements.

Voir le prospectus pour les détails

BIBLIOGRAPHIE

SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME ANNÉE

Edition bimensuelle, couverture verte, dite

JOURNAL DES DEMOISELLES

ET PETIT COURRIER DES DAMES

14, rue Drouot, Paris

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Un an : Paris, 16 fr.; Départements, 19 fr.; Union postale, 22 fr.

C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instructif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.

Cette édition, la plus complète, la plus utile et la moins chère des publications de ce genre, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la Mode et les Toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'Édition bimensuelle chamois.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'Édition chamois,

ELLE DONNE EN OUTRE :

1^o 18 Gravures coloriées de Modes, de Travaux de fantaisie ou d'Ameublement; 2^o 6 Albums d'ouvrages de fantaisie; 3^o Environ 100 Patrons découpés et imprimés; 4^o Feuille de Broderie pour lingerie; 5^o Travaux imprimés sur étoffe.

ON A REÇU AINSI, A LA FIN DE L'ANNÉE :

8 ouvrages imprimés sur étoffe, 36 gravures coloriées de Modes et de travaux environ 200 Patrons découpés et imprimés. — Musique. 12 Planches de tapisseries ou Petits travaux en couleurs, 18 Albums de travaux contenant environ 1000 dessins de Broderies et modèles, Alphabets. — Imitations de peintures ou d'aquarelles, Calendriers. — Abat-jour. — Cartonnages, etc.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal, 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

ANNUAIRE OFFICIEL

L'Annuaire officiel du département du Lot, vient de paraître.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet Annuaire officiel, qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenues en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « Un mémoire sur les justices royales établies dans la généralité de Montauban. » Extrait des archives du Lot, par M. L. Combarieu, archiviste honoraire.

Comme toujours, M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale grâce au soin et à l'intelligence, qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

On peut dès aujourd'hui se procurer cet Annuaire à l'imprimerie du Journal du Lot.

Prix de l'exemplaire, 2 francs

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LE
DRAME DES CHARTREUX

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

IV

Edgar leva la lettre, le porta à ses lèvres et l'embrassa éperdument.

— Chère ! chère Ariane ! murmura-t-il.

Et ses yeux humides l'empêchaient de lire.

Il poursuivit néanmoins, car il savait que le temps lui était mesuré :

« Ne nous appesantissons donc pas là-dessus, continuait Ariane... Vous êtes innocent, je le crois, j'en suis sûre. Vous m'aimez... j'en suis convaincue également. Et je vous aime... vous devez le croire. »

— Oh ! oui, je le crois, et je bénis le jour.

Mais Edgar s'interrompit brusquement.

— Lisons ! lisons ! dit-il... Je n'aurais jamais le temps.

Il reprit la lettre...

« Parlons donc, poursuivit la missive, de

choses pratiques. J'ai vu votre grand-père, vous la savez peut-être. Il m'a confirmé des soupçons qui m'étaient déjà venus, et qui me font craindre que ce soit moi, que ce soit l'amour que vous avez conçu pour moi, qui ait été la cause de tout votre malheur, la cause de la persécution inouïe que vous subissez.

« Je n'ai pas besoin de m'expliquer plus clairement. Vous savez ce que je veux dire. »

Edgar trépassait.

— Elle aussi, pensa-t-il, a eu la même idée que moi. C'est donc bien vrai ? je ne me suis pas trompé ?

Il reprit :

« J'ai tout fait pour éclaircir mes doutes, et je sais que votre grand-père, de son côté n'a rien négligé... »

Nous avons échoué tous les deux. Oh ! le crime a été bien combiné ! Il ne faut pas vous faire d'illusions. Il n'a laissé aucune trace. Et nous n'avons rien trouvé de louche avant ou après le crime dans la conduite de celui que notre instinct seul nous a désigné. Il y a même des moments où je m'accuse comme d'une mauvaise action des terribles pensées qui me sont venues et que je ne puis chasser, malgré la volonté que j'en aurais.

Edgar s'interrompit encore.

— C'est exactement comme moi, murmura-t-il.

Et il resta, pendant quelques secondes, plongé dans une cruelle rêverie.

Elle aussi, pensait-il, elle lutte, elle doute. Si nous nous trompons, si ?...

Mais il secoua brusquement la tête.

— Je n'ai pas commis ce crime. Je ne suis pas coupable. Personne ne le sait mieux que moi... Est-ce que j'en serais venu à douter moi-même, devant les preuves qui m'accablent, de ma propre innocence ? Si je pouvais lui parler, lui dire, à elle, tous les détails qui m'ont fait l'accuser. Elle serait convaincue comme moi. Elle n'aurait pas d'hésitation, pas de regrets... Mais la voir, lui parler, est-ce possible ? La reverrai-je jamais maintenant ?

Le jeune homme se laissa tomber la tête dans ses mains.

Neuf heures sonnèrent.

On allait éteindre la lumière.

Il se hâta de reprendre sa lecture.

« Oh ! si vous saviez ce que j'ai souffert depuis que je suis séparée de vous ! Je n'ai pas eu seulement, en effet, la douleur surhumaine de vous perdre, vous à qui j'avais donné mon cœur, douleur que je n'essayerai pas de vous peindre, car vous devez la ressentir comme moi ! Il m'a fallu de plus subir chaque jour, les supplications de mon père qui veut absolument hâter mon mariage avec cet homme, pour achever de me détacher de vous. Me détacher de vous ! Il l'espère encore ! Puis il m'a fallu souffrir, tous les jours, régulièrement, la présence de cet homme, ses compliments, ses mots aimables, ses promesses, ayant dans le cœur les pensées que vous savez. Il m'a fallu lui sourire, accepter ses bouquets, quand j'aurais voulu le démasquer, le traiter de lâche et de misérable, le prendre au collet le trainer à vorte place, sur les genoux, tout tremblant et tout pâle. »

« Quelles tortures ! en avez-vous eu de plus terribles à supporter ? »

Edgar pleurait.

— Comme elle m'aime ! murmura-t-il.

Et de nouveau, il embrassa éperdument, comme un fou le bienheureux papier.

« Aujourd'hui, poursuivit Ariane, et c'est pour cela surtout que je vous écris, mon mariage est à peu près résolu. La date en est fixée. »

Edgar s'arrêta, livide,

Son mariage !

Il n'avait jamais osé penser à cela.

Il continua :

« La date en est fixée. La lutte avec mon père était devenue trop vive. J'ai dû céder ou plutôt faire semblant de céder... ne vous inquiétez pas... Mon cœur ne vous a pas abandonné... Jamais surtout je ne serai à cet homme, à moins pourtant que ce ne soit un moyen de vous sauver. »

Edgar n'en put lire plus long.

Des pas s'entendaient dans le couloir, près de sa porte.

Il n'eut que le temps de cacher le billet dans sa poitrine, mais il resta perplexe, pris d'une angoisse.

« A moins que ce ne soit, répéta-t-il, un moyen de vous sauver. »

Que voulez-elle dire ?

Est-ce qu'elle se résoudrait à épouser cet homme, à devenir sa femme, à porter son nom ?

Mais il aimait mieux n'être pas sauvé à ce prix-là... Il aimait mieux passer le reste de ses jours dans son cachot, être condamné, exécuté, plutôt que de la voir... (A suivre.)

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XIII

FLORENCE ET DENISE

Rentrons au pavillon du garde.

Denise Hattier avait cessé de travailler. Machinalement, sa main était étendue vers les deux lettres dont nous avons parlé tout à l'heure. Son œil interrogea alternativement la date de l'une et de l'autre. Puis elle murmura :

Huit jours ! il y a huit jours qu'ils devraient être ici ! Mon Gaston ! Mon cher petit Georges !... Et, depuis ce temps pas de nouvelles. Pas un mot qui m'explique ce retard singulier. Est-ce que cela ne t'inquiéterait pas, toi, Florence ?

Et sans attendre une réponse, elle ajouta en frissonnant :

— Un malheur arrive si vite ! Les routes ne sont pas sûres. Ce pays est maudit...

Elle s'interrompit brusquement pour de-

mander :

— Crois-tu aux rêves petite ?...

— Aux rêves ?...

Denise continua :

— Des gens qui ont toute leur raison affirment que songes sont mensonges... Moi, je crains pour ma pauvre tête... si tu savais ce que j'ai vu, cette nuit, dans mon sommeil ou dans ma fièvre !...

Elle voila ses yeux de ses mains, comme pour échapper à une vision menaçante :

— Il était là, poursuivit elle d'une voix âpre et saccadée, couché sur le carreau qu'il baignait de son sang. Tout un monde d'êtres hideux dont je ne pouvais distinguer les traits s'agitait autour de lui. Sa vie était sortie par ses blessures béantes ; mais sur ses lèvres se jouait le sourire des preux et des martyrs, et ce sourire me disait :

« — Je t'ai aimé, jusqu'à la mort et c'est victime du devoir que je suis tombé sous les coups de la trahison et du crime... »

Puis, soudain son regard éteint se ralluma, — cherchant un objet invisible, — et sa bouche tendit un long cri de détresse.

— Notre enfant ! Sauve notre enfant. »

Notre enfant, comment se trouvait-il mêlé à cette scène horrible ? Je l'ignore mais Gaston, les assassins, la chambre du meurtre, tout cela avait disparu... J'étais dans la campagne déserte, par la nuit noire et l'orage déchainé. Je fuyais, emportant mon fils entre mes bras. On me poursuivait. J'entendais derrière moi une course furieuse. Des prunelles fauves luisaient dans l'ombre. Des obsta-

cles sans nombre se dressaient sur ma route, — et moi, j'allais, j'allais toujours, serrant mon fardeau contre ma poitrine haletante.

Tout à-coup, au moment où l'haleine de la meute acharnée qui me donnait la chasse effleurait, brûlait mon épaule, la terre manqua sous mes pieds, je me sentis rouler dans un abîme sans fond, et cet appel suprême étrange dans ma gorge :

« — Seigneur ayez pitié de nous ! »

A ce point extrême de son récit la fille du garde se renversa sur son siège au paroxysme de la terreur...

La Benjamine se précipita à ses genoux et lui saisit les mains, qu'elle couvrit de baisers... Elle balbutiait éperdue.

La sœur de Philippe Hattier se ranima sous ses caresses.

— Quand je me réveillai, acheva-t-elle, l'aube blanchissait ma fenêtre, l'angelus sonnait au clocher de Vittel, et je me mis à réciter les paroles latines de ma prière du matin...

La physiologie de la jeune femme exprimait toujours un invincible effroi ; mais sa poitrine s'apaisait par degrés et les tressaillements convulsifs qui l'agitaient naguère faisaient trêve.

— J'étais folle cette nuit, reprit-elle au bout d'un instant et je le suis encore, ce soir, de t'alarmer ma bonne et dévouée Florence. Mais que veux-tu ? mon cerveau malade travaille, travaille à déchiffrer cette énigme. Gaston qui m'écrit de Strasbourg qu'il arrivera aux Armoises presque en même temps que sa lettre ! Ce métayer de Valincourt qui me mande

qu'il a confié mon petit Georges pour me le ramener dans le plus bref délai, à un homme sûr un de ses amis, un colporteur...

— Un colporteur ?...

— Et je les attends tous les deux, je les attends avec angoisse... Une semaine entière s'est passée... Si un accident... si un crime...

Denise sentit Florence frémir à ses genoux.

Eh bien non ? c'est impossible poursuivait-elle avec impétuosité, Gaston est un cœur loyal, honnête et vaillant, l'enfant est une innocente créature, pourquoi le ciel leur voudrait-il du mal ?... Je vais les revoir n'est-ce pas ?...

La Benjamine eût un gémissement étouffé. Elle se releva et se détourna pour cacher sa figure morne et navrée. La fille du garde la considéra avec étonnement.

— C'est étrange ! murmura-t-elle. J'ai peur et tu ne me rassures pas, je me desole, et tu ne me consoles pas ; je souffre, et tu ne me dis pas d'espérer...

Elle se leva à son tour et, faisant un pas vers Florence, qui recula d'un pas.

— Est-ce que tu sais quelque chose ?...

Les lèvres de la Benjamine tressaillèrent. Mais seule cette protestation jaillit entre ses dents serrées :

— Sur mon salut, je ne sais rien.

La fille du garde retomba sur sa chaise en murmurant :

— C'est vrai. Tu ne peux rien savoir. Pardonne-moi. Je deviens insensée...

(A suivre.)

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vue de Cahors et des environs.

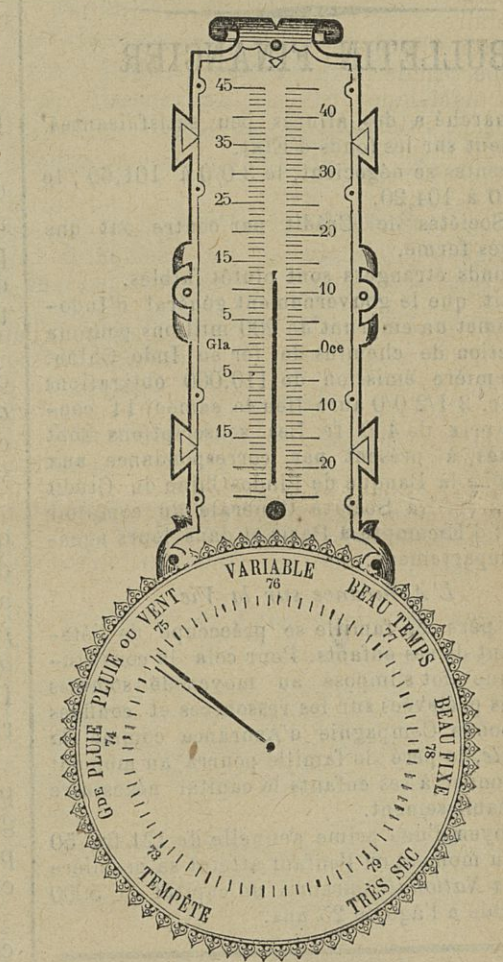
Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 8 janvier.

V^{ss}e Nacla : Chronique. — Marquise de Brunoy : La vertu de l'anneau. — Victor Cherbuliez : Jacqueline Vanesse (suite). — Claire Vautier : Intule (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — P. Vigné d'Octon : Cœur de savant (suite). — V^{ss}e Nacla : L'enfant (suite.)

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



Baro-Thermomètre.
Température minima du jour : 3.
Id. maxima de la veille : 6.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

CHÊNES TRUFFIERS

A vendre chènes truffiers d'une espèce excellente et certaine.

S'adresser à M. Salgues au moulin du Périé, à Cahors.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

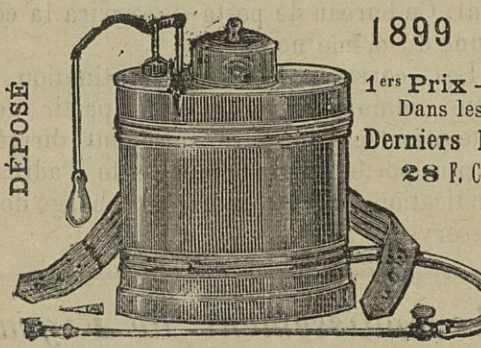
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1899 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.